



Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne



Principaux indicateurs 2009 en agglomération

365 accidents corporels

19 personnes tuées

226 blessés hospitalisés

229 blessés non hospitalisés

BILAN SECURITE ROUTIERE 2009 en agglomération en Seine-et-Marne



PREFET DE
SEINE-ET-MARNE
Direction Départementale
des Territoires

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

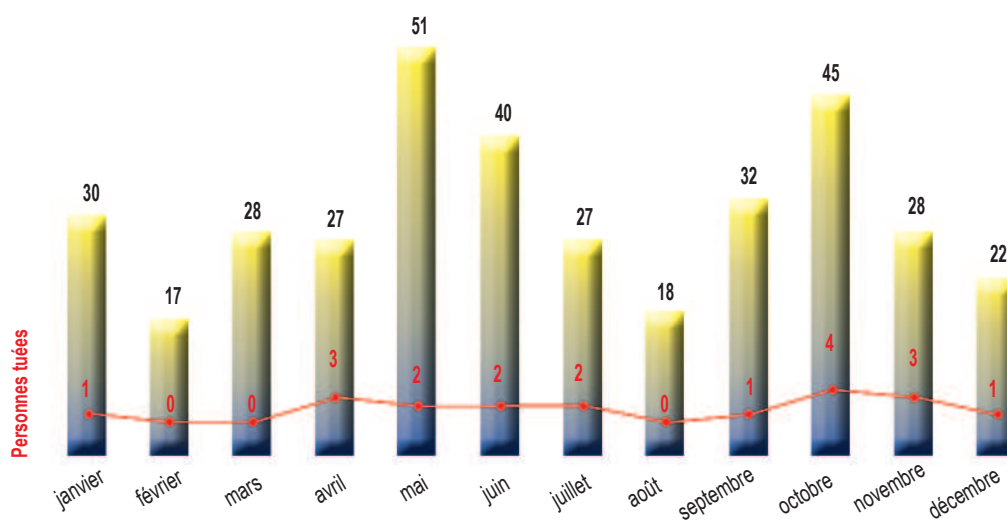
Pour en savoir plus

www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr

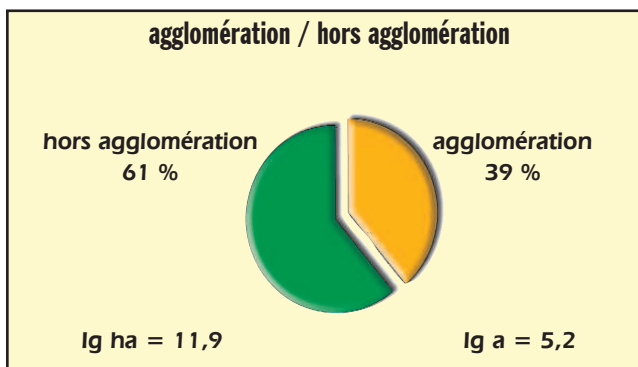
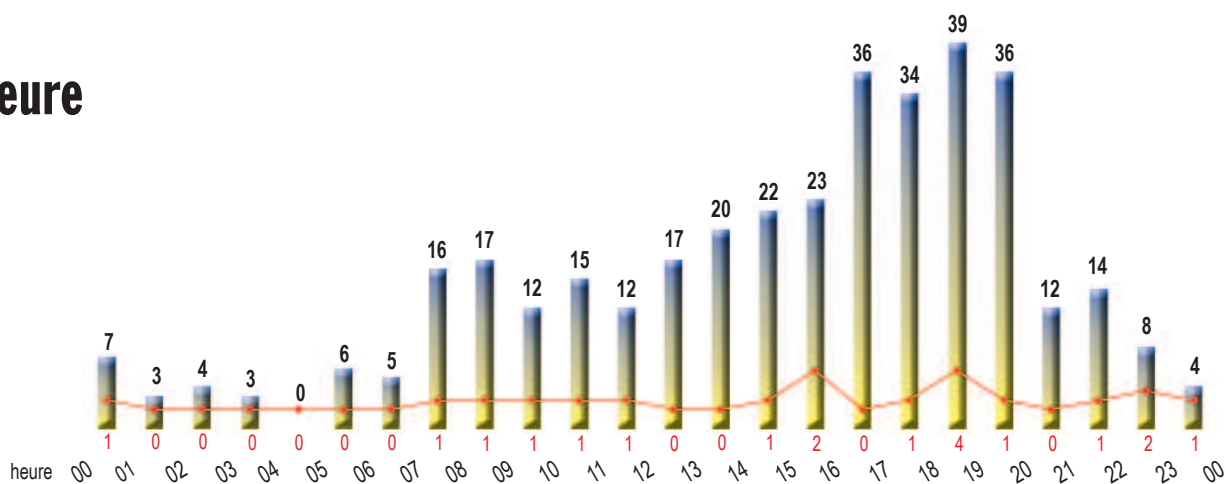
Accidents corporels⁽¹⁾ en agglomération

année 2009	365	
évolution 2009-2008	- 11,2 %	365 / 411
évolution de l'indice de gravité (Ig)*	6,1 %	5,2 / 4,9

par mois



par heure



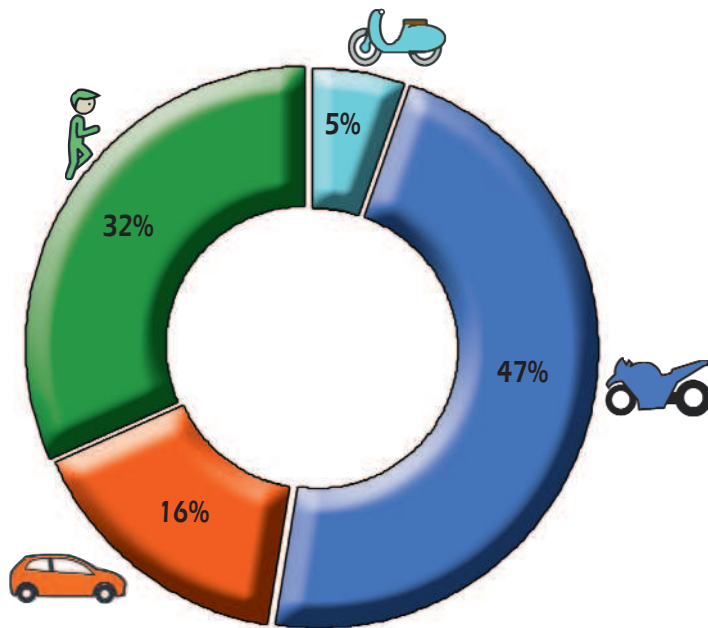
* Ig (indice de gravité) = nbre de personnes tuées pour 100 accidents corporels

(1) voir définition au dos

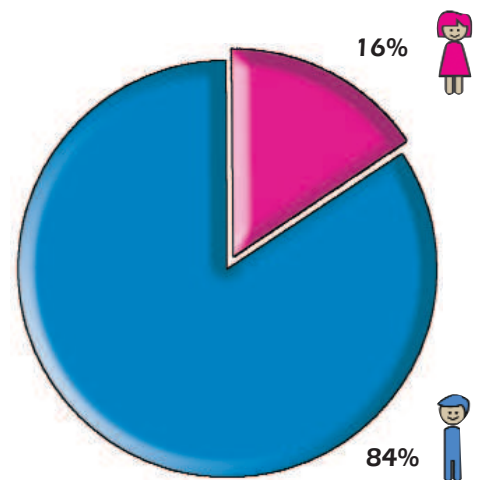
Personnes tuées⁽¹⁾ en agglomération

année 2008	19	
évolution 2008-2007	- 5,0 %	19/20

par catégorie d'usagers

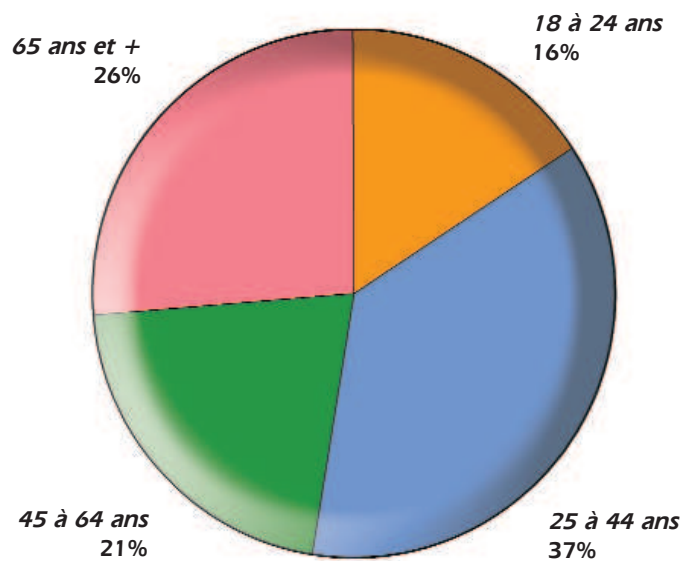


par sexe

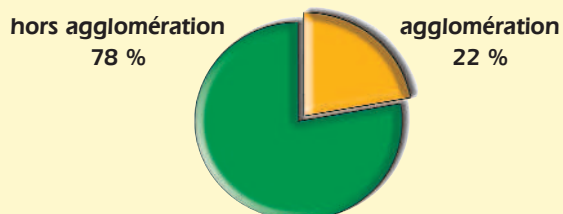


par classe d'âge, tous modes

NB :
0 à 17 ans = 0%



agglomération / hors agglomération

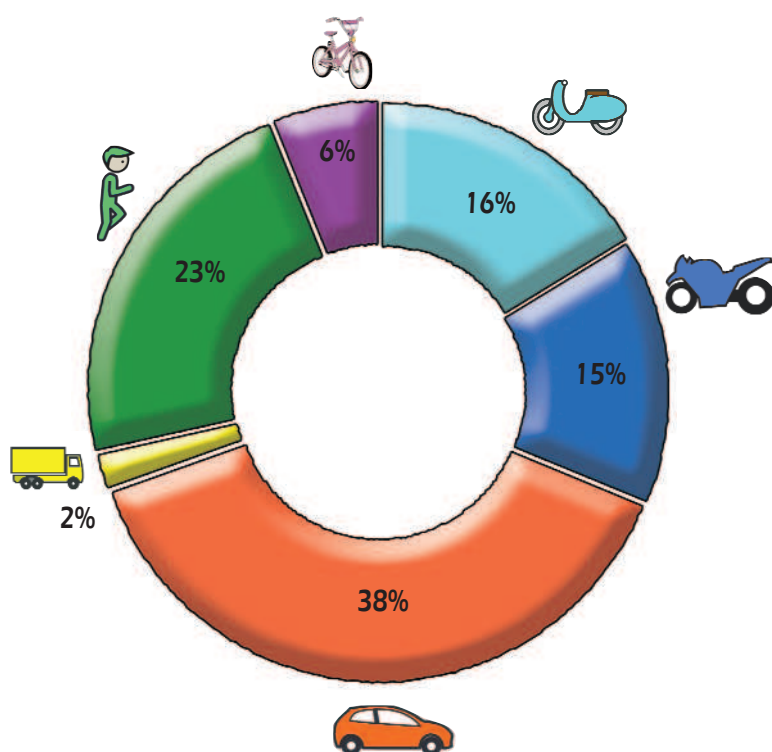


(1) voir définition au dos

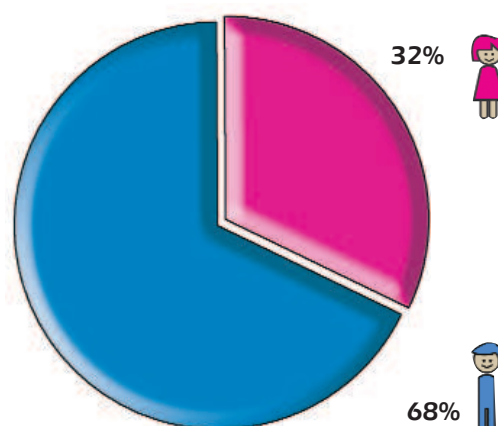
Blessés⁽¹⁾ en agglomération

année 2008	455
évolution 2008-2007	- 15,0 % 455 / 535

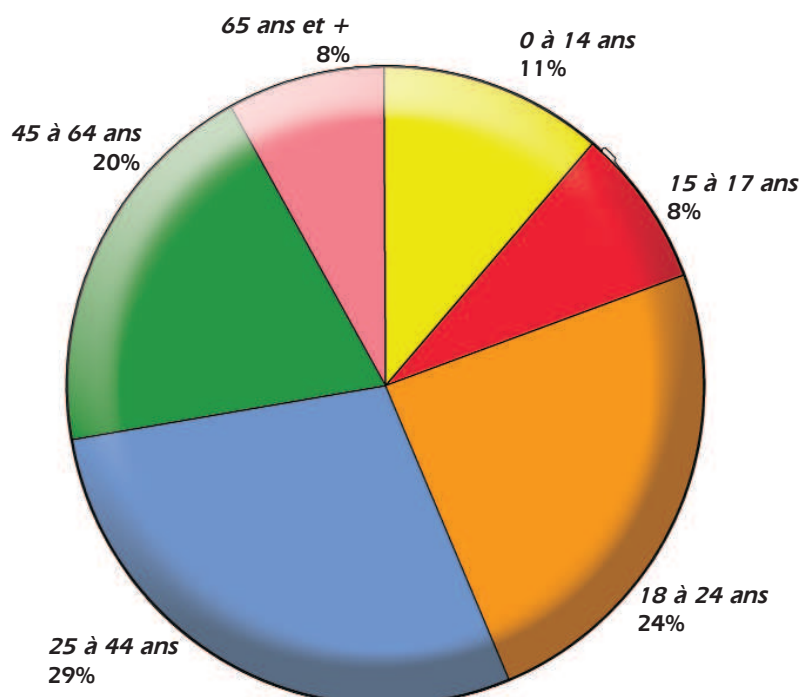
par catégorie d'usagers



par sexe

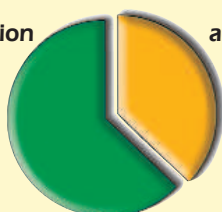


par classe d'âge, tous modes



agglomération / hors agglomération

hors agglomération 62 %
agglomération 38 %



(1) voir définition au dos

Principales caractéristiques de l'accidentalité 2009 en agglomération en Seine-et-Marne

Des accidents corporels en agglomération en baisse mais plus graves

- En 2009, en Seine-et-Marne, 40% des accidents corporels et 20% des accidents mortels sont survenus en agglomération (pourcentages à peu près identiques à ceux de 2008).
- Le nombre des accidents corporels en agglomération a baissé de 11% (dans la même proportion que pour l'ensemble du département) ; par contre le nombre de personnes tuées est resté pratiquement constant alors qu'il a baissé de 17% dans l'ensemble du département.
- La gravité des accidents corporels en agglomération, bien qu'en augmentation de 6% en 2009, reste 2,5 fois moins importante que hors agglomération (5% des accidents corporels sont des accidents mortels, soit autant qu'en 2008).

Les usagers vulnérables le sont d'autant plus en agglomération

- 70% des accidents corporels et 84% des personnes tuées en agglomération concernent les usagers particulièrement vulnérables (cyclomotoristes, cyclistes, piétons).
- Ces proportions sont respectivement 1,5 et 2 fois plus importantes que pour l'ensemble du département (respectivement 46% et 44%).
- 1 personne tuée sur 2 en agglomération est un usager de deux-roues motorisés contre 1 sur 3 dans le département.

Les hommes et les séniors sont particulièrement exposés en agglomération

- Parmi les personnes tuées on décompte 5 fois plus d'hommes que de femmes.
- Une personne tuée sur 3 en 2009 en agglomération est de la classe d'âge 25-44 ans.
- Une personne tuée sur 4 a plus de 65 ans (en augmentation de 15% à 26% par rapport à 2008).
- La proportion des personnes tuées de 65 ans et plus est 2,5 fois plus élevée que dans l'ensemble du département.
- Les jeunes de 18-24 ans sont moins exposés qu'en 2008 : 16% des personnes tuées contre 35% en 2008.

L'accidentalité en fonction des mois et des heures en agglomération reste similaire à celle du département

- Le mois d'octobre reste le mois le plus accidentogène.
- A noter en 2009 une augmentation importante de l'accidentalité au mois de mai.
- Un accident corporel sur 5 se produit la nuit.
- Les "heures de pointe" du matin (7h-9h) et plus particulièrement du soir (16h-19h) sont les plages où l'accidentalité est la plus marquée.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Quelques définitions

Un **accident corporel de la circulation routière** implique au moins un véhicule, survient sur une voie ouverte à la circulation publique et provoque au moins une victime.

Sont donc exclus tous les accidents uniquement matériels ainsi que les accidents corporels qui se produisent sur une voie privée ou qui n'impliquent pas de véhicule.

Parmi les **victimes** on distingue les personnes tuées, les blessés hospitalisés et les blessés non hospitalisés.

Les **personnes tuées** sont des victimes décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident. Cette définition est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les **blessés hospitalisés** sont des victimes dont l'état nécessite plus de 24 heures d'hospitalisation.

Les **blessés légers (ou non hospitalisés)** sont des victimes dont l'état nécessite moins de 24 heures d'hospitalisation.

Les **indemnes** sont des personnes impliquées dans un accident et dont l'état ne nécessite aucun soin médical.

Source des données

Les données contenues dans ce bilan proviennent du fichier informatique national constitué par le service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA) d'après les informations fournies localement par les forces de police, de gendarmerie et les compagnies de CRS.

Le fichier national "brut" a pour origine les bulletins d'analyses d'accidents corporels (BAAC) centralisés au niveau national, il est traité de manière informatique. Il est ensuite retransmis par le SETRA aux directions départementales de l'Équipement qui valident les données concernant chaque accident.

Pour en savoir plus

www.seine-et-marne.developpement-durable.gouv.fr